



Distr. générale
29 avril 2022
Français
Original : anglais



**Conférence des Nations Unies de 2022
visant à appuyer la réalisation de l'objectif
de développement durable n° 14 : conserver
et exploiter de manière durable les océans,
les mers et les ressources marines aux fins
du développement durable**

Lisbonne, 27 juin-1^{er} juillet 2022

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Dialogues interactifs

**Dialogue interactif 8 : Tirer parti des liens entre l'objectif
de développement durable n° 14 et les autres objectifs
aux fins de la mise en œuvre du Programme
de développement durable à l'horizon 2030**

Document de réflexion établi par le Secrétariat

Résumé

Établi conformément au paragraphe 23 de la résolution [73/292](#), dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies de 2022 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, d'établir des documents de réflexion sur chacun des thèmes des dialogues interactifs, en prenant en considération les processus de l'Assemblée relatifs aux océans ainsi que, le cas échéant, les autres contributions dans ce domaine, le présent document de réflexion concerne le dialogue interactif 8, intitulé « Tirer parti des liens entre l'objectif de développement durable n° 14 et les autres objectifs aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Il dresse un état des lieux et expose, les tendances, les difficultés et les perspectives relatives à la réalisation des cibles associées à l'objectif 14, dans le cadre du thème général de la Conférence : « Océans : intensification de l'action fondée sur la science et l'innovation aux fins de la mise en œuvre de l'objectif 14 : bilan, partenariats et solutions ».

* [A/CONF.230/2022/1](#).



I. Introduction

1. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se sont dits attachés à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière qui soit équilibrée et intégrée et ont annoncé 17 objectifs de développement durable intégrés et indissociables reflétant leur engagement. Aucun des objectifs, y compris l'objectif 14, ne peut être atteint indépendamment des autres, et pour atteindre un objectif, il faut nécessairement s'employer à atteindre les autres. L'objectif 14 est lié de diverses manières à tous les autres objectifs. Il est essentiel de tenir compte de ces liens lorsque l'on s'intéresse aux mesures prises pour atteindre l'objectif 14¹. Par exemple, dans la déclaration intitulée « L'océan, notre avenir : appel à l'action », adoptée par la Conférence de haut niveau des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, tenue du 5 au 9 juin 2017 (Conférence sur les océans de 2017), il a été demandé que la réalisation de l'objectif 14 soit abordée de manière intégrée et concertée et que soient promues des politiques et mesures tenant compte des liens fondamentaux et des synergies éventuelles qui existent entre l'objectif 14 et celle d'autres objectifs, surtout ceux dont des cibles ont trait à l'océan. Cette approche ouvre de vastes perspectives dans la lutte pour un avenir durable dans lequel personne ne soit laissé pour compte. Le présent document a été élaboré à partir des contributions d'États Membres, d'organisations intergouvernementales, d'entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes².

2. La prise en compte des liens qui existent entre l'objectif de développement durable n° 14 et les autres objectifs pour leur mise en œuvre à l'échelle nationale permet aux États d'envisager de nouvelles façons de garantir à long terme le développement durable de l'océan et, partant, de donner plus de poids aux questions relatives à l'océan. En faisant en sorte que ces questions soient évoquées dans le cadre de dialogues scientifiques et de réflexions portant sur les politiques à mener, et qu'elles soient prises en compte dans les politiques liées au développement durable, notamment celles qui sont axées sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la justice sociale, l'égalité des genres, la santé publique, les services urbains de base et les changements climatiques, on peut favoriser non seulement la concrétisation de ces buts, mais également l'adoption de mesures visant à restaurer et à préserver durablement la santé de l'océan.

3. Le présent document donne des pistes de réflexion concernant l'exploitation des liens qui existent entre cet objectif et les autres aux fins de l'accélération de la mise en œuvre de l'objectif 14. Ces liens y sont analysés, de même que les difficultés qui peuvent survenir et les perspectives qui peuvent s'ouvrir lorsque l'on cherche à en tirer parti. Le document décrit des partenariats qui ont donné lieu à des avancées grâce à l'exploitation des liens qui unissent l'objectif 14 et les autres objectifs, ainsi que des partenariats qui pourraient être noués.

¹ David Le Blanc, Clovis Freire et Marjo Vierros, « Mapping the linkages between oceans and other Sustainable Development Goals: a preliminary exploration » (Liens entre les océans et les autres objectifs de développement durable : étude préliminaire), document de travail du Département des affaires économiques et sociales N° 149 (février 2017). Disponible à l'adresse suivante : https://www.un.org/esa/desa/papers/2017/wp149_2017.pdf.

² Compte tenu de la limite imposée sur le nombre de mots, toutes les contributions n'ont pas été reproduites dans leur intégralité. Elles peuvent toutefois être consultées à l'adresse suivante : www.un.org/en/conferences/ocean2022/documentation.

II. Liens entre l'objectif de développement durable n° 14 et les autres objectifs

4. Il existe des liens entre l'objectif 14 et les autres objectifs, et entre les cibles qui y sont associées. En répertoriant et en mettant à profit ces liens de façon systématique, on renforce la cohérence des politiques ainsi que le dialogue multidisciplinaire et multisectoriel, tout en mettant en lumière les synergies dont il faut tirer parti dans la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs de développement durable³. On peut alors maximiser à long terme les actions mutuellement bénéfiques menées aux niveaux national et international, ce qui crée des économies d'échelle pour la réalisation des objectifs de développement durable et permet d'avoir conscience des arbitrages (ou corrélations négatives) auxquels il faut parfois recourir pour y parvenir et de les limiter au minimum. Cela permet également aux gouvernements et aux autres parties prenantes de collaborer afin que l'action qu'ils mènent dans de multiples domaines interconnectés⁴ ait plus d'effets.

5. Au niveau national, le contexte est important pour déterminer si certains liens ont déjà été établis et certains bénéfiques partagés déjà récoltés, ou s'ils peuvent l'être à l'avenir. Chaque pays a des circonstances économiques, sociales et environnementales qui lui sont propres, et les indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre intégrée des objectifs reflètent probablement ces circonstances. En pratique, il faut caractériser les interactions entre les différents objectifs de développement durable de manière globale, en tenant compte du contexte local, national ou régional⁵, pour pouvoir formuler et examiner des scénarios recoupant les intérêts de multiples parties prenantes. Le temps et l'espace dans lesquels s'inscrivent les synergies et les corrélations négatives ont également une incidence sur la mise en œuvre nationale⁶. Par exemple, il est possible à court terme d'intensifier la production alimentaire et l'exploitation de la pêche pour éliminer la faim dans des endroits où les ressources sont rares, mais cela peut, à long terme, épuiser les pêcheries et les forêts. En optant pour des mesures visant à restaurer la santé des océans et à régénérer les ressources halieutiques, on améliorera vraisemblablement la sécurité alimentaire à long terme tout en favorisant le développement d'économies nationales durables tirant leurs ressources de l'océan.

6. Plusieurs études qui avaient pour objet d'évaluer les liens qui existent entre l'objectif 14 et les autres objectifs ont conclu que tous étaient liés à l'objectif 14, à des degrés différents et de diverses façons⁷. Des liens peuvent exister entre les cibles associées à un même objectif, entre les cibles associées à différents objectifs, et entre les objectifs de manière générale. Les 10 cibles associées à l'objectif 14 entretiennent des liens avec différents domaines propres aux objectifs de développement durable. Si certaines cibles sont liées de façon restreinte ou étroite à d'autres objectifs, d'autres

³ Conseil international pour la science, *A Guide to SDG Interactions: From Science to Implementation* (Guide des interactions entre les ODD : de la théorie à l'application). Disponible à l'adresse suivante : <https://pure.iiasa.ac.at/id/eprint/14591/1/SDGs-Guide-to-Interactions.pdf>.

⁴ Ibid.

⁵ Måns Nilsson, Dave Griggs et Martin Visbeck, « Map the interactions between Sustainable Development Goals » (Détail des interactions entre les objectifs de développement durable), *Nature*, vol. 534, N° 7607 (16 juin 2016). Disponible à l'adresse suivante : www.nature.com/articles/534320a.

⁶ Ibid.

⁷ Gerald G. Singh *et al.*, « A rapid assessment of co-benefits and trade-offs among Sustainable Development Goals » (Tour d'horizon des bénéfices partagés et des corrélations négatives entre les objectifs de développement durable), *Marine Policy*, vol. 93 (juillet 2018). Disponible à l'adresse suivante : www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0308597X17302026.

sont connectées à plusieurs objectifs et cibles, de diverses manières⁸. La présente section, qui porte principalement sur les liens de synergie qui existent entre l'objectif 14 et les autres objectifs, reprend les contributions reçues sur ce thème. Voici quelques exemples des liens entre l'ODD 14 et les autres objectifs.

7. *Lien avec l'objectif de développement durable n° 1.* La santé, la productivité et la résilience de l'océan jouent un rôle déterminant dans l'atténuation de la pauvreté et la réalisation d'une croissance économique durable et contribuent à l'élimination de la pauvreté de revenu et de la pauvreté multidimensionnelle. L'océan, s'il est en bonne santé, peut générer une valeur économique annuelle d'environ 3 000 à 6 000 milliards de dollars⁹ et faire vivre plus de 3 milliards de personnes¹⁰. Il est essentiel de gérer et de protéger l'océan et ses écosystèmes de manière durable pour obtenir les avantages économiques qui en dépendent, notamment dans les domaines du tourisme, de l'alimentation, du transport, du commerce, de l'énergie, de la biotechnologie, du développement pharmaceutique et de la protection du littoral. La protection, la restauration et la gestion d'habitats côtiers et marins essentiels entretiennent des liens directs avec l'élimination de la pauvreté, l'amélioration des moyens de subsistance et la réduction de la vulnérabilité liée aux phénomènes climatiques extrêmes. Dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, le tourisme, la pêche et l'agriculture côtière durables peuvent créer des emplois qui réduisent la pauvreté de revenu. Près de 97 % des 120 millions de personnes qui dépendent de la pêche pour subsister se trouvent dans des pays en développement, et plus de 90 % se livrent à la pêche commerciale artisanale¹¹. Le transport maritime, qui fournit des emplois et améliore l'accès aux matériaux, biens et produits de base, contribue également à sortir des millions de personnes de la pauvreté. Cependant, s'il est une activité à forte croissance qui engendre des avantages économiques et sociaux, il fait augmenter les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et la pollution, qui ont des conséquences néfastes sur la santé humaine (objectif 3). Prises ensemble, les activités économiques visant à atténuer la pauvreté, dès lors qu'elles mobilisent beaucoup de ressources, peuvent intensifier et multiplier les pressions exercées sur les ressources côtières et marines et entraîner des dégâts environnementaux et des coûts économiques à long terme.

Liens avec les objectifs de développement durable nos 2 et 3

8. Les liens entre la pêche et la sécurité alimentaire et la nutrition (objectif 2), et entre la pêche et la santé et le bien-être (objectif 3) sont bien établis. Par exemple, les protéines marines sont un pilier du régime alimentaire de nombreuses personnes vivant dans la région Asie-Pacifique et représentent jusqu'à 37 % de la consommation totale de protéines¹². S'il est en bonne santé et géré de manière durable, l'océan peut constituer une ressource non négligeable pour répondre à la demande alimentaire croissante d'une population en augmentation, demande qui ne peut être satisfaite par la seule agriculture terrestre. Les produits de la mer contribuent largement à la sécurité

⁸ Le Blanc, Freire et Vierros, « Mapping the linkages between oceans and other Sustainable Development Goals » (Liens entre les océans et les autres objectifs de développement durable).

⁹ Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, « Exploring the potential of the blue economy » (Le potentiel de l'économie bleue). Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/fr/desa/exploring-potential-blue-economy.

¹⁰ Voir www.un.org/sustainabledevelopment/fr/oceans/.

¹¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (2020)* (Rome, 2020). Disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/3/ca9229fr/ca9229fr.pdf.

¹² Steve Needham et Simon Funge-Smith, *The Consumption of Fish and Fish Products in the Asia-Pacific Region Based on Household Surveys* (La consommation de poisson et de produits halieutiques dans la région Asie-Pacifique, selon des enquêtes auprès des ménages) (Bangkok, FAO, 2015). Disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/3/i5151e/i5151e.pdf.

alimentaire : en 2018 la pêche et l'aquaculture ont produit 156 millions de tonnes de produits de la mer destinés à la consommation humaine directe, ce qui représente une augmentation annuelle de 3,1 % en moyenne entre 1961 et 2017. En 2017, le poisson a fourni à plus de 3,3 milliards de personnes dans le monde près de 20 % de l'apport annuel moyen par habitant en protéines animales¹³.

9. Cependant, en l'absence d'une gestion appropriée des pêches, la demande mondiale de poisson contribue à l'épuisement continu des stocks halieutiques et à la dégradation des habitats et des écosystèmes marins. 34,2 % des stocks sauvages exploités par les pêcheries à travers le monde sont considérés comme surexploités, en légère hausse depuis 2018¹⁴, ce qui met en évidence les difficultés qui subsistent en matière de gestion durable des pêches et menacent la réalisation des objectifs 2 et 3.

10. L'océan offre également de nombreux bienfaits pour la santé et le bien-être humains sous la forme de services écosystémiques : il régule le climat, produit des ressources, permet des activités récréationnelles et possède une valeur culturelle. Les écosystèmes abritent des organismes qui pourront être utilisés dans la fabrication de médicaments. Certains analgésiques ou traitements contre le cancer et le VIH ont déjà été développés à partir de sources marines.

11. *Lien avec l'objectif de développement durable n° 4.* En inculquant au public l'importance de l'océan, on améliore l'initiation à l'océan, discipline essentielle pour ce qui est de créer des conditions favorables au développement des sciences côtières et marines et à la gestion du littoral et du milieu marin et qui se situe à la confluence de l'objectif 4, relatif à l'éducation, et de l'objectif 14. L'initiation à l'océan permet au public de mieux comprendre l'importance de l'océan, et, partant, de militer pour qu'il soit conservé et utilisé de manière durable. En outre, le fait d'accroître les possibilités d'éducation scientifique et de développer les moyens de recherche permet que les chercheurs des pays en développement participent plus activement aux réseaux scientifiques régionaux et mondiaux, ce qui améliore les connaissances, les capacités et les technologies mises au service de la gestion des ressources côtières et océaniques dans ces pays et d'autres régions. Il importe de donner aux jeunes scientifiques, notamment aux femmes, plus de moyens de promouvoir l'innovation dans la recherche et d'établir un lien direct avec l'objectif 5 (voir ci-après). En effet, les économies bleues diversifiées et durables ouvrent de nombreuses perspectives d'éducation car elles nécessitent une main-d'œuvre bien formée.

12. *Lien avec l'objectif de développement durable n° 5.* La réalisation de l'objectif 14 peut également contribuer à l'égalité des sexes (objectif 5). Le fait de prendre en compte les questions de genre et d'inclure les femmes dans la prise de décision peut améliorer la gestion des écosystèmes. Cependant, il est assez rare que les femmes soient associées aux décisions concernant la gestion des ressources côtières et marines¹⁵. En 2016, une seule des 100 plus grandes entreprises du secteur des produits de la mer était dirigée par une femme. Alors que l'on a de plus en plus conscience que les femmes et les hommes n'ont pas accès à égalité aux ressources et aux débouchés dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, il est nécessaire de mener une analyse des questions de genre plus poussée et plus d'actualité pour améliorer les approches socioécologiques de la recherche sur la pêche et de la gestion des ressources halieutiques. L'égalité des genres est un objectif primordial qui est

¹³ (FAO) *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture (2020)*.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ ONU-Femmes et ONU, Département des affaires économiques et sociales, *Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable : gros plan sur l'égalité des sexes 2021*. Disponible à l'adresse suivante : www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2021/Progress-on-the-Sustainable-Development-Goals-The-gender-snapshot-2021-fr.pdf.

notamment essentiel pour garantir un accès égal aux ressources marines et côtières et aux marchés qui en dépendent. Ce sont en majorité des femmes qui exercent les activités secondaires liées à la pêche en mer et à l'aquaculture, telles que la transformation et la commercialisation du poisson, et il importe qu'elles prennent part à la gestion des pêches et des zones marines pour que les mesures prises dans ce domaine portent leurs fruits. Il est possible de promouvoir l'égalité des genres dans la prise de décision et de favoriser l'emploi rémunéré en développant la formation et en améliorant l'accès à la technologie, au crédit et à l'emploi.

13. *Lien avec l'objectif de développement durable n° 6.* L'eau douce et l'eau salée sont étroitement liées. Les océans et les mers sont d'importantes sources d'eau dans le cycle hydrologique et doivent donc être gérés de manière durable et coordonnée, ce qui passe par une gestion intégrée de l'eau et des côtes en collaboration avec d'autres acteurs compétents. Les approches par bassin versant [telles que les approches « Source to sea » (de la source à la mer) ou « Ridge to reef » (de la crête au corail)] montrent que la viabilité des océans est directement liée à la gestion durable des ressources en eau. La prévention de la pollution marine et la réduction du ruissellement des sédiments provenant des terres contribuent à améliorer la qualité des eaux marines, et partant, la santé des écosystèmes côtiers et marins. Le fait de diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées (indicateur 6.3.1) devrait permettre d'éliminer une partie importante de la demande biochimique en oxygène et de la charge en matières nutritives de l'eau douce et de l'eau de mer et contribuer grandement à réduire la pollution marine et les incidences négatives sur l'environnement marin et côtier, permettant ainsi leur restauration. La gestion intégrée des ressources en eau aux niveaux national et international a donc des effets bénéfiques pour la gestion et l'utilisation durables de l'eau douce et, par extension, pour la pollution marine et côtière et la gestion des écosystèmes (objectif 14, cibles 14.1 et 14.2), ainsi que pour les espèces qui migrent à l'intérieur du système d'eau douce ou du système d'eau de mer, ou de l'un à l'autre. Les zones humides garantissent la qualité de l'eau en piégeant les sédiments et en retenant les excès de nutriments, de carbone et d'autres polluants, preuve qu'elles sont directement liées à la santé des océans.

Lien avec l'objectif de développement durable n° 7

14. Le fait d'accroître la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial, d'améliorer l'efficacité énergétique et de garantir un accès fiable à l'énergie, à un coût abordable, renforcera la durabilité et contribuera à réduire l'acidification de l'océan grâce à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. L'océan offre de nombreuses possibilités s'agissant de produire des énergies propres. Divers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) mettent en évidence le rôle de l'océan dans l'atténuation des changements climatiques¹⁶. S'agissant de produire de l'énergie non fossile qui contribue à la sécurité énergétique, les technologies que sont les centrales éoliennes dans les zones côtières et marines ou les panneaux solaires flottants, ainsi que celles qui permettent l'exploitation de l'énergie marémotrice et de l'énergie de la houle et la conversion de l'énergie

¹⁶ Voir H.-O. Pörtner *et al.* (dir.) *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* (Rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère dans un climat changeant) (Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 2019), disponible à l'adresse suivante : <https://www.ipcc.ch/srocc/> et GIEC, *Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change* (Changements climatiques en 2022 : atténuation des changements climatiques), Working Group III contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (contribution du Groupe de travail III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), disponible à l'adresse suivante : https://report.ipcc.ch/ar6wg3/pdf/IPCC_AR6_WGIII_FinalDraft_FullReport.pdf.

thermique des océans, toutes présentant des niveaux d'avancement différents, sont prometteuses. Les fondations des infrastructures peuvent servir de récifs artificiels et héberger des populations de poissons. En outre, le secteur maritime peut contribuer à la réalisation de l'objectif 7 en améliorant l'efficacité énergétique à faible émission de carbone des transports.

15. Toutefois, certaines technologies pourraient avoir des effets négatifs sur les espèces et les écosystèmes marins, et notamment modifier les schémas de migration des espèces sous-marines ou des oiseaux de mer ou entrer en concurrence avec d'autres utilisations de l'océan, telles que la pêche, l'aquaculture et le tourisme, accroissant de ce fait la pression exercée sur les espaces marins, notamment les zones protégées et les zones côtières. Les systèmes d'énergie marine, notamment les centrales solaires flottantes et les systèmes visant à exploiter l'énergie de la houle, peuvent avoir des effets indésirables sur les systèmes écologiques marins. Il convient donc de mener des recherches supplémentaires et de prendre des mesures d'atténuation des risques appropriées. Certaines technologies récentes, comme les grandes centrales éoliennes marines et les câbles électriques sous-marins, peuvent également avoir un impact sur la vie océanique. L'approvisionnement en métaux essentiels à la construction de certaines technologies d'énergie renouvelable peut avoir des impacts sur l'environnement, notamment sur la biodiversité et les milieux de pleine mer, ce qui indique également qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à développer une économie circulaire. La surveillance continue de l'impact environnemental peut contribuer à garantir un avenir durable pour l'océan.

Lien avec l'objectif de développement durable n° 8

16. Dans le monde, 820 millions de personnes dépendent de l'aquaculture et du tourisme côtier et maritime pour subsister. La pêche fait vivre les 500 millions de personnes qui exercent une activité dans ce secteur et contribue à l'économie mondiale à hauteur de 235 milliards de dollars par an. Si la gestion des océans était revue en profondeur, et, notamment, si les activités de pêche étaient diminuées d'environ 44 %, cette contribution pourrait augmenter de 80 milliards de dollars¹⁷. La surpêche engendre des pertes économiques, et pour faire contrepoids, il faut réformer la gouvernance de l'océan et laisser le temps aux bancs de poissons dépeuplés de se reconstituer, ce qui permettra d'augmenter les captures à long terme, contribuera à assurer la sécurité alimentaire et créera des emplois. À court terme, cependant, la réduction de la capacité de capture risque de priver des pêcheurs de leurs moyens de subsistance, de sorte qu'il faudra leur apporter un soutien financier et les aider à trouver d'autres emplois¹⁸. Il s'ensuit que dans le domaine de la pêche, les objectifs 8 et 14 entretiennent des rapports complexes : il est possible que pour obtenir des avantages écologiques et économiques à long terme il faille accepter de faire des sacrifices à court terme et d'en subir les conséquences socioéconomiques.

17. La croissance durable des secteurs marin et maritime soutient l'emploi et la croissance économique et présente un grand potentiel pour l'avenir. Dans l'Union Européenne, l'économie bleue représente environ 5,4 millions d'emplois et une valeur ajoutée brute de près de 500 milliards d'euros par an¹⁹. Compte tenu du nombre d'emplois qui dépendent des activités liées à l'océan, l'articulation entre océan et travail décent et croissance économique est essentielle pour de nombreux États,

¹⁷ Banque mondiale, *The Sunken Billions Revisited: Progress and Challenges in Global Marine Fisheries* (Retrouver les milliards engloutis : progrès et défis pour les pêcheries marines dans le monde) (Washington, D.C., 2017). Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/24056>.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Voir https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue_growth_en.

notamment pour les petits États insulaires en développement, fortement tributaires du tourisme. Cependant, la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a montré que si un pays dépend excessivement d'un secteur économique, tel que le tourisme, il est plus vulnérable aux chocs extérieurs et à l'aggravation de la pauvreté (objectif 1)²⁰, tandis qu'une économie plus diversifiée offre une certaine protection contre ces mêmes chocs, ainsi qu'une plus grande variété d'emplois qualifiés et de plus nombreuses perspectives économiques. Ainsi, la plupart des pays incluent de multiples secteurs dans leurs plans économiques pour la conservation et l'exploitation durable des océans et font la part belle à la technologie et à l'innovation. En tout état de cause, la protection de l'océan pourrait elle-même conduire à la création d'emplois, contribuant ainsi directement à la réduction de la pauvreté.

18. Pour lutter contre les déchets marins et la pollution plastique, par exemple, il faut investir dans l'amélioration de la gestion et du recyclage des déchets solides, innover et concevoir de nouveaux produits. Une analyse réalisée par Pew Charitable Trusts montre que les nouveaux systèmes visant à réduire la pollution plastique pourraient créer 700 000 nouveaux emplois dans les pays du Sud. Les innovations dans le domaine de l'énergie marine renouvelable et de la biotechnologie marine peuvent également augmenter le nombre d'emplois qualifiés et engendrer des gains économiques, mais elles nécessiteront un financement initial, des capacités et des technologies. La protection des zones côtières peut créer de nouvelles perspectives d'emploi dans la gestion des zones marines protégées, le tourisme et les loisirs, et avoir des retombées positives pour les pêcheries voisines, en particulier les petites pêcheries artisanales et durables. Cependant, le revers de la médaille est que la protection des zones côtières peut, à court terme, nuire à l'emploi local et à la croissance économique des communautés qui dépendent en grande partie de la pêche. Les efforts déployés pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée permettront d'améliorer la durabilité de la pêche à long terme et pourraient créer de nouveaux emplois dans le suivi, le contrôle et la surveillance.

19. *Lien avec l'objectif de développement durable n° 9.* La nécessité de construire des infrastructures côtières vertes et résistantes aux changements climatiques et aux catastrophes pour la pêche, le tourisme et le transport maritime crée un pont entre les objectifs 9 et 14. La création d'infrastructures peut augmenter la productivité et aider les petits États insulaires en développement et les pays côtiers les moins avancés à accroître les avantages économiques qu'ils tirent de l'utilisation des ressources marines, et il est possible d'améliorer les infrastructures et de favoriser l'innovation grâce à une économie océanique durable. Le fait de moderniser les infrastructures et d'adapter les industries afin de les rendre plus durables et plus résilientes, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, permettra de réduire la pollution marine et de protéger les écosystèmes côtiers et marins. Sachant que l'on s'attend à ce que les changements climatiques soient la principale cause de la dégradation des écosystèmes marins d'ici à 2050, il est essentiel de rendre le secteur maritime et les ports plus verts pour protéger les océans et les zones côtières, tout en faisant en sorte que le transport maritime continue de soutenir la croissance.

20. *Lien avec l'objectif de développement durable n° 10.* En permettant aux petits pêcheurs d'accéder plus facilement à des marchés plus inclusifs et à des ressources et en leur donnant plus de moyens (cible 14.b), et en transférant les technologies relatives aux sciences de la mer (cible 14.a), on contribuera à réduire les inégalités, et, partant, à atteindre l'objectif 10. Le développement d'économies bleues durables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les

²⁰ <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/un-desa-policy-brief-64-the-covid-19-pandemic-puts-small-island-developing-economies-in-dire-straits/>.

pays côtiers d’Afrique peut contribuer à réduire les inégalités entre les pays, en particulier si les acteurs de la pêche commerciale et artisanale, à tous les niveaux de la chaîne de valeur, participent pleinement au processus et si les corrélations négatives ont dûment été prises en compte dans le cadre d’une approche de précaution. Il est possible d’accroître la justice, l’inclusion et l’équité dans ce qui est fait pour atteindre l’objectif 14 en partageant localement les avantages de l’utilisation des ressources marines, notamment en soutenant les processus participatifs de gestion et de développement des ressources, le développement économique et touristique local, les programmes de renforcement des capacités et les pratiques d’embauche²¹.

21. *Lien avec l’objectif de développement durable n° 11.* Les stratégies d’adaptation que sont les mesures visant à améliorer la gestion municipale des déchets solides (cible 11.6) et l’assainissement (cible 6.2) peuvent réduire le risque de catastrophes liées à l’eau (cible 11.5) en maintenant propres les réseaux urbains d’évacuation des eaux, tout en réduisant la pollution marine et ses conséquences telles que l’eutrophisation, la prolifération d’algues à toxines et la faible teneur en oxygène (cible 14.1).

22. *Lien avec l’objectif de développement durable n° 12.* Il est essentiel de gérer les ressources naturelles de manière durable et de réduire les déchets pour mettre fin à la surpêche, gérer durablement les écosystèmes marins et côtiers et réduire la pollution marine. Cette dernière est issue d’activités terrestres et maritimes, notamment d’activités ménagères, agricoles, commerciales, industrielles et halieutiques, et revêt différentes formes, telles que les déchets marins, les matières plastiques, l’eutrophisation, les eaux usées non traitées, les déchets solides, les substances dangereuses, la pollution causée par les navires ou encore les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés. Selon un rapport récent, entre 75 et 199 millions de tonnes de plastique se trouvent actuellement dans les océans. La quantité de déchets plastiques pénétrant dans les écosystèmes aquatiques pourrait presque tripler d’ici à 2040, passant de 9 à 14 millions de tonnes par an en 2016 à 23 à 37 millions de tonnes²². La consommation et la production durables (objectif 12) ainsi que l’accès généralisé aux services d’assainissement (objectif 6) et la réduction de l’impact environnemental négatif des villes (cible 11.6 de l’objectif) permettront de réduire considérablement les charges polluantes dans les océans et les écosystèmes marins. Les recherches montrent qu’en s’appliquant à développer une économie circulaire globale, on pourrait réduire de plus de 80 % le volume de plastique entrant dans l’océan d’ici à 2040, et diminuer de 55 % la production de plastique vierge²³. Le fait de promouvoir la consommation et la production durables dans la chaîne de valeur des produits de la mer, notamment par l’instauration de quotas fondés sur des données scientifiques, l’utilisation d’engins de pêche sélectifs et la prévention des captures accessoires et des pertes après récolte, contribue également à la conservation des stocks de poissons, de la vie marine et des écosystèmes.

Lien avec l’objectif de développement durable n° 13

23. Les océans contribuent à réguler le climat de la Terre, mais ils subissent également de plein fouet les conséquences des changements climatiques.

²¹ https://www.un.org/esa/desa/papers/2017/wp149_2017.pdf.

²² Programme des Nations Unies pour l’environnement, *From Pollution to Solution: A Global Assessment of Marine Litter and Plastic Pollution* (De la pollution à la solution : une évaluation mondiale des déchets marins et de la pollution plastique) (Nairobi, 2021). Disponible à l’adresse suivante : <https://www.unep.org/fr/resources/de-la-pollution-la-solution-une-evaluation-mondiale-des-dechets-marins-et-de-la-pollution>.

²³ Programme des Nations Unies pour l’environnement, « Pollution and circular economy » (Pollution et économie circulaire). Disponible à l’adresse suivante : [www.unepfi.org/pollution-and-circular-economy/](http://www.unepfi.org/pollution-and-circular-economy/pollution-and-circular-economy/).

L'articulation entre océan et climat fait donc partie intégrante de l'action contre les changements climatiques. Les océans agissent comme un immense puits qui capte les gaz à effet de serre et jouent un rôle essentiel dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Les écosystèmes marins et côtiers tels que les mangroves, les prairies de phanérogames et les marais littoraux atténuent les effets des changements climatiques en stockant le carbone tout en assurant une protection naturelle des côtes. Les mangroves, par exemple, stockent 3 à 5 fois plus de carbone par hectare que les autres forêts tropicales humides²⁴ tout en améliorant la biodiversité et en augmentant le nombre d'habitats essentiels pour des poissons.

24. Les océans ont déjà grandement souffert du changement climatique anthropique causé par l'émission de gaz à effet de serre. Selon le GIEC, depuis 1970, l'océan se réchauffe sans discontinuer et a absorbé plus de 90 % de l'excès de chaleur du système climatique, tandis que l'absorption des émissions de CO₂ a entraîné son acidification. Le réchauffement de l'océan, associé à la désoxygénation et à l'acidification, a entraîné, entre autres, le blanchissement massif des coraux ainsi que des changements dans la répartition des stocks halieutiques marins. En outre, la biogéochimie des océans a changé, ce qui s'est répercuté sur la structure des écosystèmes, les réseaux trophiques, les espèces envahissantes et d'autres interactions biotiques²⁵. Aussi, pour atteindre l'objectif de développement durable n° 14, il est essentiel de prendre de toute urgence des mesures visant à réaliser l'objectif 13, les deux étant étroitement liés.

25. Le fait de réduire les émissions de carbone et de renforcer la capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques aidera tout le monde, et particulièrement les communautés vulnérables dépendant des océans, à faire face aux multiples conséquences des changements climatiques. De plus en plus de pays incorporent désormais des questions relatives aux océans dans les contributions déterminées au niveau national qu'ils s'engagent à apporter au titre de l'Accord de Paris adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ce qui montre qu'ils ont de plus en plus conscience que les habitats côtiers et marins ont un rôle à jouer dans l'atténuation des changements climatiques.

26. Parmi les autres mesures de réduction des émissions liées aux océans figurent celles prises par le secteur du transport maritime. Par exemple, en 2011, l'Organisation maritime internationale (OMI) a adopté le premier régime mondial juridiquement contraignant de contrôle des gaz à effet de serre pour tout un secteur d'activité. Ce régime repose sur certaines mesures techniques pour les nouveaux navires et des mesures opérationnelles de réduction des émissions pour tous les navires. L'innovation dans le secteur, qui se traduit par l'introduction de carburants de remplacement et d'autres mesures, contribue également à la réduction des émissions.

27. Il existe une autre activité émettrice de gaz à effet de serre, peut-être moins connue : la production de plastique. Pendant la pandémie, les déchets plastiques se sont multipliés dans le monde entier, et on estime que 25 000 tonnes supplémentaires de pollution plastique ont pénétré dans des océans déjà infestés²⁶.

²⁴ Filippo Ferrario *et al.*, « The effectiveness of coral reefs for coastal hazard risk reduction and adaptation » (L'efficacité des récifs de corail dans l'atténuation des risques côtiers et l'adaptation à ces risques), *Nature Communications* (13 mai 2014). Disponible à l'adresse suivante : www.nature.com/articles/ncomms4794.pdf.

²⁵ *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate* (Rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère dans un climat changeant), disponible à l'adresse suivante : www.ipcc.ch/srocc/.

²⁶ Yiming Peng *et al.*, « Plastic waste release caused by COVID-19 and its fate in the global ocean » (Les déchets plastiques engendrés par la COVID-19 et leur destin dans les océans), *PNAS*, vol. 188, n° 47 (8 novembre 2021). Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.1073/pnas.2111530118>.

Des recherches démontrent qu'il est possible de réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre provenant du cycle de vie du plastique d'ici à 2040²⁷.

28. L'élévation du niveau de la mer et la modification des courants océaniques et des températures de la mer en surface contribuent à accroître la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, qui ont une incidence sur la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Il faut donc trouver des solutions adéquates pour garantir que les communautés océaniques soient résilientes et durables. S'il est essentiel d'instaurer des mesures telles que les systèmes d'alerte rapide et la modernisation des infrastructures côtières pour atténuer les conséquences de tels phénomènes, il faut appuyer ces mesures à l'aide de capacités nationales, de politiques, de législations et réglementations, d'institutions, d'infrastructures et de campagnes de sensibilisation adéquates pour réduire et gérer les risques de catastrophes de manière efficace.

29. *Lien avec l'objectif de développement durable n° 15.* Les systèmes océaniques et côtiers sont de riches réservoirs de biodiversité et entretiennent des liens écologiques, économiques et culturels avec la biodiversité terrestre. En mettant un terme à la perte de biodiversité sur terre, on améliore la résilience des écosystèmes et favorise la santé et la productivité des océans en bout de chaîne. Par exemple, la restauration des bassins hydrographiques réduit la sédimentation et améliore de ce fait la qualité de l'eau dans les zones côtières, ce qui profite aux espèces telles que les coraux et aux pêcheries qui dépendent des récifs, lesquelles sont sensibles à l'excès de sédiments. Cela prouve que les mesures visant à atteindre l'objectif 15 peuvent aider à atteindre l'objectif 14. À l'inverse, l'utilisation non durable des terres, la dégradation des habitats qui en découle et les sources terrestres de pollution ont des effets néfastes sur les zones marines. D'une manière générale, la vie sur terre et les liens qu'elle entretient avec l'océan sont modelés par les mesures prises pour atteindre divers objectifs de développement durable, lesquelles stimulent le développement économique, la consommation et la production durables, l'industrie et les infrastructures et contribuent à la durabilité des villes, à la propreté de l'eau et à l'assainissement. Lorsque la réalisation de ces objectifs a des retombées positives pour les objectifs 14 et 15, créant des écosystèmes sains, cela bénéficie également à de nombreux autres objectifs, notamment à l'objectif 3.

30. Le dernier lien, mais pas des moindres, est celui qui existe avec les objectifs de développement durable 16 et 17, lesquels sous-tendent la mise en œuvre globale de l'objectif 14. Il est essentiel d'instaurer une bonne gouvernance et de disposer d'institutions fortes aux niveaux local et régional pour faire des synergies potentielles une réalité. Pour atteindre un grand nombre d'objectifs, sinon tous, de manière effective, efficace et cohérente, il est essentiel de disposer de systèmes de gouvernance, d'institutions, de partenariats (objectif 17) et de ressources intellectuelles et financières efficaces²⁸. Pour garantir le développement durable de l'océan, il faut disposer d'une réglementation établie par des institutions transparentes et inclusives et s'appuyer sur une solide coopération entre le secteur public et le secteur privé. Sans une bonne gouvernance et des institutions solides, les cadres réglementaires ou les lois protégeant l'océan ne peuvent être appliqués de manière adéquate. Ainsi, il importe de pouvoir compter sur des institutions efficaces pour garantir le succès des mesures de gestion et de conservation des zones côtières et

²⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement, « Pollution and circular economy » (Pollution et économie circulaire). Disponible à l'adresse suivante : www.unepfi.org/pollution-and-circular-economy/pollution-and-circular-economy/.

²⁸ Alan Atkisson, « With the SDGs, everything is connected » (Tout est lié dans les ODD), *GreenBiz*, 17 mai 2017. Disponible à l'adresse suivante : www.greenbiz.com/article/sdgs-everything-connected.

marines, notamment la gestion des pêches et le développement des zones marines protégées. Il est essentiel que les administrations publiques et les institutions de recherche disposent de solides capacités scientifiques pour élaborer des politiques efficaces (objectif 16).

31. Somme toute, la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 contribuera à la réalisation de nombreux autres objectifs et, à terme, de l'ensemble du Programme 2030. La bonne santé et la résilience de l'océan sont des éléments clés pour ce qui est de garantir des services écosystémiques essentiels aux centaines de millions de personnes qui vivent dans les États côtiers, les États côtiers de basse altitude et les États insulaires, mais aussi aux personnes qui vivent à l'intérieur des terres, et elles contribuent à assurer la sécurité alimentaire et économique de milliards de personnes chaque année dans le monde.

III. Défis et perspectives

32. Depuis l'adoption des objectifs de développement durable en 2015, des progrès considérables ont été faits s'agissant d'analyser les liens entre les divers objectifs et les diverses cibles d'une manière plus intégrée et plus holistique. S'il s'agit là d'une première étape nécessaire, il faut s'appliquer à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et à collaborer de manière plus systématique avec diverses parties prenantes pour que le savoir ainsi acquis se traduise par des résultats concrets sur le terrain. La présente section expose certains des défis à relever et certaines des perspectives qui s'ouvrent s'agissant de tirer parti des liens entre l'objectif 14 et les autres objectifs et met en exergue des domaines dans lesquels il est possible de mener une action ciblée.

33. Pour que la mise en œuvre des objectifs de développement durable se fasse de façon intégrée, il faudrait qu'un certain nombre de ministères, de services et d'organismes d'État travaillent sur des sujets aussi divers que le développement économique, la réduction de la pauvreté, la santé, l'environnement, les services publics, les questions de genre, les changements climatiques et leurs effets, l'agriculture, l'énergie et la pêche. Il faudrait également qu'un large éventail d'autres parties prenantes telles que les organisations de la société civile, les universités, les instituts de recherche, les communautés locales et côtières et le secteur privé participent à ces travaux.

34. Si les priorités peuvent varier d'un pays à l'autre et dépendent également du contexte propre à chaque État, bien souvent, faute d'outils, de capacités, d'engagement ou de canaux de communications entre différentes institutions, priorité n'est pas donnée aux interactions les plus importantes entre les divers objectifs de développement durable, à savoir celles qui peuvent produire des résultats cohérents, et les informations permettant de déterminer quelles interventions et mesures favorisent, ou, au contraire, entravent, les progrès globaux vers la réalisation des objectifs ne sont pas communiquées²⁹. Il est possible qu'il faille mener des recherches supplémentaires et élaborer d'autres politiques pour aider à concevoir de nouvelles façons d'atteindre les objectifs de développement durable, notamment pour qu'il soit dûment tenu compte de l'importance de l'objectif 14 pour la réalisation de tous les autres objectifs.

35. Il est également difficile de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation globale des objectifs de développement durable. Si les indicateurs, pris individuellement, peuvent aider à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation d'une cible spécifique, ils ne montrent pas comment les progrès, ou l'absence de

²⁹ Måns Nilsson, Dave Griggs et Martin Visbeck, « Map the interactions between Sustainable Development Goals » (Détail des interactions entre les objectifs de développement durable).

progrès, influent sur d'autres cibles et objectifs, ni comment les gains à court terme concernant tel ou tel objectif peuvent nuire à la réalisation durable de tel ou tel autre. Il faut procéder à des recherches supplémentaires pour faire ressortir les liens de cause à effet qui permettent de mettre en évidence les répercussions que peuvent avoir certaines mesures prises pour atteindre telle ou telle cible ou tel ou tel objectif et pour mieux comprendre les résultats que produisent des mesures d'administration et de gestion dans des systèmes socioécologiques complexes³⁰.

36. Il peut aussi être difficile pour de nombreux pays et dans de nombreuses régions de collecter, d'analyser, de mettre à jour et de suivre les données et statistiques relatives à l'océan, ainsi que d'accéder à ces données et statistiques et de les partager en temps utile. De même, le manque de ressources, notamment financières, est un obstacle majeur à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14. Un autre réside dans le fait que les dirigeants des pays et les organisations donatrices feraient rarement de l'objectif 14 une priorité³¹. Pour lever les fonds nécessaires, il faut faire en sorte que la santé, la résilience et la productivité de l'océan apparaissent comme des préoccupations urgentes et souligner leur importance pour la réalisation du Programme 2030 dans son ensemble.

37. Comme le souligne la déclaration intitulée « L'océan, notre avenir : appel à l'action », adoptée par la Conférence sur les océans de 2017, la cohérence des politiques est essentielle pour atteindre l'objectif de développement durable n° 14. En formulant des politiques cohérentes qui tiennent compte des liens entre les différents objectifs, on peut nouer de nouveaux partenariats ou améliorer les données et approches disponibles pour la mise en œuvre et le suivi des objectifs. Il est possible de tirer parti des synergies, notamment en renforçant la coopération et les partenariats multidisciplinaires à tous les niveaux et en augmentant la quantité de données qui peuvent être utilisées pour suivre et examiner le Programme 2030, ainsi qu'en développant les capacités et en renforçant les mécanismes de coordination relatifs aux différents objectifs nationaux.

38. Les aires marines protégées et d'autres outils de gestion par zone peuvent, en fonction de leur contexte, de leurs objectifs et de leur mise en œuvre, contribuer à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de développement durable, notamment les objectifs 2, 8 et 13, en offrant des avantages économiques, sociaux, culturels et récréatifs ou en renforçant les moyens de subsistance de certaines populations ainsi que l'adaptation au climat³². Certaines lacunes et difficultés entravent la mise en œuvre effective des objectifs ; elles ont notamment trait au financement, aux capacités de gestion et au suivi des résultats. On peut aussi établir des liens entre les objectifs 13 et 14 s'agissant de trouver des solutions fondées sur la nature et de restaurer des écosystèmes, en particulier dans les mangroves, les prairies de phanérogames, les habitats caractérisés par la présence d'algues (comme le varech) et les habitats des zones humides, afin de réduire les risques de catastrophe et de favoriser l'adaptation au climat. Il existe également d'autres possibilités pour mettre en œuvre de telles solutions. On peut promouvoir l'importance des solutions fondées sur la nature pour le développement durable, sur lesquelles porte la résolution 5/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour

³⁰ Kirsty L. Nash *et al.*, « To achieve a sustainable blue future, progress assessments must include interdependencies between the Sustainable Development Goals » (Pour parvenir à un avenir bleu durable, il faut que les interdépendances qui existent entre les objectifs de développement durable soient prises en compte dans l'évaluation des progrès accomplis), *One Earth*, vol. 2, n° 1 (21 février 2020). Disponible à l'adresse suivante : www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2590332220300087.

³¹ Ibid.

³² Le Blanc, Freire et Vierros, « Mapping the linkages between oceans and other Sustainable Development Goals » (Liens entre les océans et les autres objectifs de développement durable).

l'environnement, adoptée par l'Assemblée pour l'environnement à sa cinquième session, le 2 mars 2022, en menant des campagnes de sensibilisation et d'éducation du public et en luttant contre certaines causes qui sont à l'origine de dégradations et engendrent des risques de catastrophe.

39. En prenant en compte les liens qui existent entre l'objectif de développement durable n° 14 et d'autres objectifs, les États peuvent ouvrir de nouvelles perspectives s'agissant d'intégrer l'objectif 14 et la santé, la résilience et la productivité de l'océan dans d'autres mécanismes d'élaboration des politiques, notamment des politiques et plans de développement social et économique durable. Il est possible d'intégrer les mesures liées à l'objectif 14 dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe et les politiques relatives aux changements climatiques élaborées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris. Il est également possible d'intégrer l'objectif 14 dans les plans d'action nationaux sur les déchets marins et la pollution plastique et dans les plans nationaux relatifs à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux droits humains et à la biodiversité (notamment dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité), ainsi que dans les stratégies nationales de développement durable s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés.

40. Les politiques et plans liés à l'environnement doivent tenir compte des retombées positives dont peuvent bénéficier tous les objectifs de développement durable si l'on promeut l'utilisation de solutions fondées sur la nature pour la conservation et l'utilisation durable du milieu marin et de ses ressources. Il est également possible de créer une plus grande cohérence et de plus nombreuses synergies entre un certain nombre de processus mondiaux, tels que la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 élaboré au titre de la Convention sur la diversité biologique, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et la réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance », qui se tiendra à Stockholm les 2 et 3 juin 2022, ainsi que les réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Une façon de créer cette cohérence et ces synergies sera d'étoffer les résultats de la Conférence des Nations Unies de 2022 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14.

41. Il est également possible d'envisager une action cohérente qui repose sur une approche fondée sur les droits humains, permettant la création de conditions d'emploi décentes dans le secteur maritime grâce à la mise en œuvre de la Convention de 2007 sur le travail dans la pêche (n° 188) et de la Convention de 2006 du travail maritime de l'Organisation internationale du Travail. En 2030, le secteur maritime devrait fournir environ 40 millions d'emplois (équivalents plein temps) selon le scénario tendanciel. La croissance la plus rapide en nombre d'emplois devrait se produire dans l'énergie éolienne en mer, l'aquaculture marine, la transformation du poisson et les activités portuaires³³. Il s'agit là d'un autre domaine dans lequel les liens entre les objectifs (objectifs 14, 5, 8 et 10, par exemple) peuvent être exploités et renforcés. L'établissement de ces liens permettra d'aborder des questions ayant trait à la réalisation du plein emploi productif et du travail décent pour tous en mer, notamment

³³ Organisation de coopération et de développement économiques, *L'économie de la mer en 2030* (Paris, 2015). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/environment/the-ocean-economy-in-2030-9789264251724-en.htm>.

pour les femmes que des discriminations empêchent d'accéder à un travail décent dans les secteurs de l'économie maritime. En outre, les discussions à cet égard seront l'occasion d'aborder des questions telles que le travail forcé, permettront de porter ces questions à l'attention des entités et autorités liées aux océans et contribueront à sensibiliser, entre autres, des organismes de gestion des pêches, des organisations régionales de gestion des pêches, des garde-côtes et des ministères des affaires étrangères.

42. La collaboration intersectorielle au niveau international permet également de tirer parti des interconnexions. Par exemple, pour qu'il y ait une gouvernance efficace des océans, il faut des partenariats solides réunissant des organismes des Nations Unies et d'autres organismes mondiaux et régionaux qui travaillent ensemble pour que l'océan soit en bonne santé, résilient et productif et que l'économie maritime soit durable. Les stratégies institutionnelles spécifiques aux objectifs de développement durable et les groupes de travail intersectoriels renforcent la cohérence des politiques. Par exemple, la stratégie de l'Organisation maritime internationale pour la réalisation des objectifs de développement durable demande expressément que de nouveaux partenariats soient créés ou renforcés pour appuyer la mise en œuvre des objectifs (il est notamment question de renforcer les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, des acteurs de l'industrie, des organisations non gouvernementales et des administrations portuaires, en mettant l'accent sur les objectifs 5, 9, 13 et 14). Un autre exemple, similaire, réside dans le fait que la plateforme d'apprentissage régionale annuelle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui porte sur la cohérence des politiques pour la réduction des risques de catastrophe, présente le renforcement de la résilience face aux catastrophes liées au climat comme une façon particulièrement opportune de tirer parti des synergies qui existent entre un certain nombre d'objectifs, notamment l'objectif 14.

43. Les partenariats multidisciplinaires permettent la mise en œuvre conjointe des objectifs de développement durable n^{os} 14 et 17 et peuvent permettre de faire participer tous les secteurs et toutes les parties prenantes dans les décisions importantes concernant la gestion de l'océan et l'utilisation de ses ressources. Parmi les partenaires comptent des gouvernements, des acteurs de la société civile et du secteur privé, des communautés locales et des organisations universitaires ou des organismes de recherche ainsi que des organismes internationaux. Pour former des partenariats multisectoriels et multidisciplinaires, on peut commencer par voir s'il existe des congruences entre les objectifs de développement durable et la législation et les politiques nationales et régionales existantes et la planification d'actions prioritaires qui leur est associée.

44. Il est également possible d'élaborer, notamment dans le cadre de la planification de l'espace marin, des systèmes intégrés de gestion qui permettent d'appuyer les approches « source to sea »³⁴ et de généraliser les plans d'action pour la planification et de la gestion écosystémiques des zones marines et côtières afin d'équilibrer les utilisations concurrentes des ressources marines et de s'attaquer aux questions liées à la dégradation, à la pollution et à la résilience. La planification de l'espace marin rassemble de multiples utilisateurs de l'océan qui prennent ensemble des décisions informées et coordonnées sur la manière d'utiliser durablement les espaces et les ressources océaniques. Le fait d'améliorer et d'harmoniser les systèmes de suivi et la collecte de données portant sur la pollution marine d'origine terrestre, notamment les sources, les flux et les conséquences des déchets marins, permettra de prendre des

³⁴ L'expression « source to sea » (de la source à la mer) renvoie à l'étude des liens qui unissent les écosystèmes et de l'interconnexion entre les lacs, les rivières et l'océan.

décisions fondées sur des données d'observation, de créer des synergies et de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 14, 12 et 11.

45. Il est également possible de développer davantage les partenariats autour de la science et de la technologie océaniques pour atteindre simultanément les objectifs de développement durable n^{os} 14, 9 et 17. Il faut utiliser ces partenariats pour assurer une large diffusion des données, de la science et des technologies afin de faire mieux connaître les écosystèmes océaniques et les interactions océan-atmosphère et d'atténuer les effets physiques et socioéconomiques qui sont susceptibles de se produire, le tout en accordant une attention particulière aux régions qui disposent de peu de données et en s'efforçant de réduire la fracture numérique. Le développement et l'utilisation des sciences participatives peuvent contribuer à combler le manque de données dans les régions peu étudiées ou à pallier les lacunes dans le suivi des écosystèmes côtiers. Il a été démontré que ces sciences contribuaient à combler les déficits de connaissances, notamment grâce à la collecte de données océaniques par des marins dans des zones reculées³⁵, à la surveillance et à la collecte bénévoles de plastiques marins sur les plages³⁶ et au suivi des zones de coraux³⁷ et des prairies de phanérogames³⁸. En outre, on note des progrès dans l'élaboration de méthodologies relatives aux indicateurs relatifs à l'objectif 14 qui utilisent des sources de données novatrices et originales, telles que les connaissances traditionnelles des peuples autochtones, données qui améliorent la connaissance des espèces et écosystèmes côtiers et marins et permettent une meilleure gestion du littoral et de l'océan. La technologie et l'innovation, qui permettent l'élaboration de nouvelles modalités d'observation et de gestion de l'océan, continueront de favoriser l'établissement de liens entre l'objectif 14 et les autres objectifs. Le numérique offre des applications et des solutions prometteuses s'agissant d'éclairer la prise de décision et d'appuyer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et le travail forcé sur les navires de pêche.

46. Les applications géospatiales sont précieuses pour le suivi des pêches, des caractéristiques de l'océan, des côtes et de la pollution. À cet égard, le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030)³⁹ comprend plusieurs propositions concernant des mesures à prendre pour encourager le suivi des caractéristiques de l'océan et le partage d'informations s'y rapportant. Ces applications sont particulièrement importantes pour des pays tels que les petits États insulaires en développement, qui ont souvent des zones économiques exclusives dont la superficie est supérieure à celle de leur espace terrestre total. L'accès à ces données peut toutefois présenter des difficultés, qui peuvent avoir trait au manque de spécialistes qualifiés pour entreprendre des analyses géospatiales, à la résolution des données satellitaires,

³⁵ Secchi Disk Seafarers *et al.*, « Seafarer citizen scientist ocean transparency data as a resource for phytoplankton and climate research » (Données sur la transparence de l'océan collectées par des marins dans une démarche participative, et leur emploi pour la recherche sur les phytoplanctons et le climat), *PLOS ONE*, vol. 12, n^o 12 (6 décembre 2017), e0186092. Disponible à l'adresse suivante : <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0186092>.

³⁶ Voir, par exemple (parmi de nombreuses autres organisations), les « expéditions de nettoyage » (cleanup expeditions) de l'Ocean Legacy Foundation. Disponible à l'adresse suivante : sur <https://oceanlegacy.ca/cleanup-expeditions/>.

³⁷ Voir www.reefcheck.org/.

³⁸ Voir, par exemple, Département d'État de New York pour la conservation de l'environnement, « Got seagrass? A citizen science survey of NY seagrass – introduction to seagrass citizen science » (Vous avez dit phanérogames ? Étude participative des phanérogames marines de l'État de New York – introduction aux sciences participatives relatives aux phanérogames marines) (et autres sources). Disponible à l'adresse suivante : www.dec.ny.gov/lands/112412.html.

³⁹ Voir www.unescap.org/sites/default/d8files/knowledge-products/3rdMC-SASD-Plan-of-Action.pdf.

parfois trop basse pour observer efficacement certaines caractéristiques des océans ou au déficit de certaines données, comme les données radar, pour certaines zones qui ne sont pas couvertes par les satellites.

47. Il est essentiel de consolider l'Interface science-politique pour atteindre l'objectif de développement durable n° 14. Les mesures prises pour assurer la santé, la résilience et la productivité de l'océan reposent sur une compréhension scientifique des synergies et des corrélations négatives qui lient l'objectif 14 aux autres objectifs, ainsi qu'à d'autres objectifs énoncés dans des instruments internationaux connexes. Les efforts visant à améliorer la disponibilité et la qualité des données – efforts qui nécessitent des ressources et un soutien accrus – peuvent faciliter à la fois l'action menée pour la réalisation des objectifs dans leur globalité et la mesure des progrès accomplis dans ce domaine.

IV. Partenariats existants

48. Divers partenariats prennent en compte les liens qui existent entre l'objectif de développement durable n° 14 et d'autres objectifs et travaillent, selon une approche intégrée et en mettant les synergies à profit, à l'établissement d'interactions entre les divers objectifs et les différentes cibles. La liste des partenariats décrits ci-dessous ne se veut pas exhaustive. Le but est de mettre en évidence les partenariats qui appuient divers objectifs et qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de l'objectif 14.

49. Il existe des partenariats multipartites qui ont été créés pour tirer parti des synergies. Parmi eux figure le programme d'innovation collaboratif « North Sea Energy » aux Pays-Bas, qui s'applique à créer une coalition d'entreprises et d'organismes de recherche afin d'étudier et de mettre à profit les synergies qui existent entre les activités maritimes liées aux énergies renouvelables et celles liées aux énergies fossiles. En outre, les partenariats entre les industries et d'autres entités peuvent permettre de développer et de partager des meilleures pratiques, comme l'illustre, par exemple, la Coalition for Disaster Resilient Infrastructure. Créée lors du Sommet de 2019 sur l'action climatique, celle-ci regroupe plusieurs pays et parties prenantes qui cherchent à promouvoir le partage de connaissances et à fournir un appui technique aux pays en vue de l'installation d'infrastructures résilientes face aux catastrophes et au climat. À l'heure où le monde s'urbanise de plus en plus, il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements, notamment ceux destinés aux villes côtières, tiennent compte des risques liés au climat et aux catastrophes et ne génèrent pas de nouveaux risques ni n'entravent la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14.

50. Tout aussi importants sont les partenariats multisectoriels qui fournissent des orientations générales et un soutien technique aux États Membres par l'intermédiaire de processus intergouvernementaux. Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres est un mécanisme intergouvernemental unique en son genre, qui a été créé pour lutter contre la pollution due aux activités terrestres. Ce programme, qui est placé sous la direction du Programme des Nations Unies pour l'environnement, vise à protéger et préserver le milieu marin de la pollution d'origine terrestre (eaux usées, altérations physiques et destruction des habitats et des nutriments, mobilisation des sédiments, polluants organiques persistants, huiles, déchets, métaux lourds et substances radioactives). Il offre des conseils techniques et des orientations générales par l'intermédiaire des partenariats multisectoriels suivants conclus sous son égide : le Partenariat mondial sur la gestion des nutriments, le Partenariat mondial sur les déchets marins et l'Initiative mondiale sur les eaux usées.

51. L'initiative collaborative Action Platform for Source-to-Sea Management (S2S Platform) regroupe des partenaires clés du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des institutions de recherche et aide des spécialistes de l'eau douce et des zones côtières et marines à générer des connaissances mondiales sur les interconnexions présentes dans le cycle de l'eau, à tisser des liens et à prendre part à des projets collaboratifs, à promouvoir les meilleures pratiques et à travailler de concert pour améliorer la gestion des liens entre la terre, l'eau, la côte et la mer.

52. La Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable a permis de nouer de nouveaux partenariats. Par exemple, la CESAP a créé un programme régional pour appuyer la mise en œuvre de la Décennie dans sa région. En collaboration avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la CESAP s'applique à renforcer la coopération dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation afin d'aider les députés de l'environnement et le groupe de travail sur la viabilité du climat (Environment Deputies Meeting and Climate Sustainability Working Group) à faciliter les négociations axées sur la promotion de solutions océaniques aux changements climatiques.

53. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission économique pour l'Europe élaboreront un projet conjoint visant à améliorer les connaissances et le partage d'expériences à l'échelle régionale pour réduire les déchets en Méditerranée. Ce projet a pour objet d'évaluer l'efficacité des solutions techniquement avancées ou plus rudimentaires qui ont été mises en œuvre dans certains pays de la région méditerranéenne pour généraliser leur utilisation dans la réduction des déchets. Cela devrait renforcer les capacités techniques des décideurs et des parties prenantes de la région et permettre de réduire les déchets et de consolider le dialogue entre les régions et les pays du pourtour méditerranéen, le but étant de s'acheminer vers une économie circulaire tout en contribuant à l'élimination de la pauvreté, en particulier chez les femmes et les communautés marginalisées.

54. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) se sont associés à diverses activités et divers projets liés à l'océan, notamment au projet Go Blue, financé par l'Union européenne, qui vise à faire progresser l'économie bleue dans la région côtière du Kenya. De même, ils continuent de collaborer au Partenariat mondial sur les déchets marins et à l'initiative Waste Wise Cities, qui fait appel à l'outil *Waste Wise Cities Tool* pour évaluer la gestion des déchets urbains solides en suivant l'indicateur 11.6.1 relatif aux objectifs de développement durable. Sont ainsi recueillies des données essentielles relatives aux objectifs de développement durable n^{os} 14, 11 et 12 qui alimentent les inventaires nationaux de déchets marins et de pollution plastique du Programme des Nations Unies pour l'environnement, inventaires qui servent à l'élaboration de plans d'action nationaux.

55. Dans le cadre du Partenariat mondial sur les déchets marins, le PNUE se dote actuellement de sa propre plateforme numérique, base de données de référence en ligne et guichet unique qui vise à rassembler toutes les parties prenantes dont les travaux portent sur les déchets marins et la pollution plastique. Cette plateforme, sur laquelle les partenaires peuvent collaborer pour élaborer et promouvoir des solutions à certains problèmes planétaires urgents, est un moyen sans égal de partager des connaissances et des expériences.

56. Avec la création du partenariat Waste Wise, ONU-Habitat entend rassembler des partenaires pour fournir des produits et des projets harmonisés afin de sensibiliser le

public, d'améliorer la coordination et la coopération entre les organisations concernées, de renforcer les capacités des villes et des pays et de leur donner des outils et de leur apporter un appui intégré qui leur permettent de gérer les déchets urbains solides de manière durable, de prévenir les fuites de plastique et de développer une économie circulaire, ce qui réduira la pollution marine (notamment les déchets marins) due aux activités terrestres et aidera à atteindre l'objectif de développement durable n° 14. Depuis 2018, l'Autorité internationale des fonds marins, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et l'Agence norvégienne de coopération pour le développement s'appliquent à mettre en œuvre l'Initiative Abysses pour une croissance bleue, qui a vu le jour sous la forme d'un engagement volontaire pris lors de la Conférence des Nations Unies de 2017 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14. Le projet vise à garantir que les structures et mécanismes de gouvernance nécessaires pour parrainer des activités dans la zone internationale des fonds marins sont en place dans trois petits États insulaires en développement du Pacifique (Kiribati, Nauru et Tonga) et un territoire du Pacifique (les Îles Cook) afin d'aider ces États et ce territoire à respecter leurs obligations nationales et internationales à mesure que les activités liées aux fonds marins évoluent. En outre, en partenariat avec une série de parties prenantes issues du monde universitaire, des administrations publiques, de la société civile et de l'industrie, l'Autorité internationale des fonds marins met en œuvre le projet de recherche intitulé « Women in Deep-Sea » (participation des femmes aux activités de recherche sur les grands fonds marins) afin d'encourager les femmes des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement à s'investir et à jouer un rôle moteur dans les sciences et technologies relatives aux grands fonds marins.

57. L'OMI a été la première institution spécialisée à créer son Comité de la coopération technique, un organe chargé de faciliter les partenariats à des fins de renforcement des capacités, qui continue de superviser le programme et les projets de renforcement des capacités de cette organisation. Le programme intégré de coopération technique, qui regroupe des programmes régionaux et mondiaux, aide les pays en développement à appliquer les règles et normes maritimes internationales.

58. La CESAP collabore avec le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), par l'intermédiaire de son groupe consultatif des îles du Pacifique et de l'initiative GEO Blue Planet, pour proposer aux pouvoirs publics des solutions techniques pour la gestion des ressources océaniques grâce aux applications spatiales. Des groupes de travail ont été chargés de s'intéresser aux déchets marins, aux récifs coralliens, aux pêcheries, aux marées noires, aux sargasses et à plusieurs autres domaines.

59. En janvier 2020, en collaboration avec la Fondation Ellen MacArthur, l'Organisation mondiale du tourisme et le PNUE, ont lancé l'Initiative mondiale sur les plastiques dans le secteur du tourisme pour lutter contre la pollution plastique et aider les acteurs du tourisme à progresser vers une économie circulaire des plastiques dans ce secteur. Cette initiative repose sur une conception commune et la volonté affirmée d'éliminer les plastiques, la nécessité d'innover pour faire en sorte que les plastiques qui restent en usage soient réutilisables, recyclables ou compostables et le besoin de faire en sorte que les plastiques continuent de circuler à l'intérieur de la chaîne de valeur pour ne pas finir dans l'environnement.

60. La coopération internationale intersectorielle facilite les synergies entre les divers objectifs de développement durable et les diverses cibles qui leur sont associées. Par exemple, l'initiative pour la transparence en matière de recyclage des navires (Ship Recycling Transparency Initiative) est une plateforme en ligne qui favorise les synergies entre les objectifs 14, 12 et 13, sur laquelle les armateurs

partagent certaines informations concernant la façon dont ils procèdent au recyclage des navires, les critères ayant été préalablement définis par les principales parties prenantes du secteur. Les propriétaires de la marchandise et les investisseurs ont accès à ces informations, communiquées par différentes entreprises, ce qui leur permet de décider en connaissance de cause à quelles entreprises ils souhaitent s'associer.

61. Le réseau d'observation de la biodiversité marine (Marine Biodiversity Observation Network) est une communauté de pratique qui fait mieux connaître la biodiversité marine et s'appuie sur des observations scientifiques pour coordonner le suivi des changements recensés au fil du temps dans ce domaine, ce qui facilite la conservation des écosystèmes et favorise la durabilité et le recours à de bonnes pratiques de gestion. Il s'efforce de créer des liens entre les activités de recherche et de suivi qui existent aux niveaux national et international et travaille avec la communauté internationale pour promouvoir la collecte d'observations sur la biodiversité à des fins opérationnelles.

V. Nouveaux partenariats : domaines possibles

62. Il importe de créer de nouveaux partenariats et de renforcer ceux qui existent pour tirer parti des liens qui unissent tous les objectifs de développement durable et créer des synergies dans leur mise en œuvre. Les contributions reçues ont mis en exergue certains domaines, listés ci-après, dans lesquels il serait particulièrement utile de créer de nouveaux partenariats.

63. Il est nécessaire d'imprimer un nouvel élan autour de l'articulation entre le climat, la biodiversité et l'océan dans les processus internationaux tels que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et la Conférence des Nations Unies de 2022 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14. La Conférence sur les océans, en particulier, offre une occasion unique de multiplier les partenariats qui visent à tirer parti des liens entre l'océan et le climat dans une perspective de développement durable. Il faut également s'attacher à mettre en place des processus socialement inclusifs et participatifs pour généraliser le recours à des solutions fondées sur la nature, telles que la protection et la restauration des habitats qui stockent le carbone bleu et la création de zones marines protégées et d'aires marines gérées localement, lesquelles offrent une plus grande résilience et peuvent être adaptées aux changements des conditions océaniques.

64. Concernant la pollution plastique marine, la résolution 5/14 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, du 2 mars 2022, qui porte sur l'élimination de la pollution plastique et l'élaboration à cette fin d'un instrument international juridiquement contraignant d'ici à 2024, donnera l'occasion à de multiples acteurs et parties prenantes de se réunir pour travailler à la fois à l'élaboration de l'instrument et à sa mise en œuvre.

65. Le fait de collecter, partager et mettre à jour des données océaniques, ainsi que d'y avoir accès pour prendre des décisions ou mener des activités de suivi, peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable n°s 14, 9 et 10. Cela reste une priorité élevée pour la plupart des pays. Les partenariats qui existent, par exemple, entre la Commission de statistique et les comités de statistique régionaux d'une part et, d'autre part, entre les entités chargées des statistiques dans le système des Nations Unies et les entités nationales et régionales qui sont les premières responsables de l'élaboration des politiques, permettent de mobiliser des ressources financières et de dégager des données qui appuient la mise en œuvre des objectifs aux niveaux régional, national et local.

66. En entretenant un dialogue national pour déterminer la façon dont les mesures et politiques envisagées pourraient interagir pour permettre d'atteindre tous les objectifs de développement durable, ou plusieurs d'entre eux, les administrations publiques et les parties prenantes seront à même de créer de meilleures politiques. Certains pays ont mis en place des groupes de travail nationaux ou des mécanismes similaires chargés d'établir un dialogue intersectoriel sur les objectifs. Ces groupes comprennent des membres de différentes administrations qui mettent en œuvre des politiques portant notamment sur les changements climatiques, le développement économique durable, l'océan, la pêche, les questions de genre, la réduction de la pauvreté et la santé humaine, ainsi que des parties prenantes compétentes, provenant notamment de la société civile et du secteur privé. Ensemble, ils peuvent recenser les synergies et les contreparties afin d'éviter les corrélations négatives lorsque c'est possible, notamment celles qui découlent du développement économique et touchent les écosystèmes marins. En outre, en améliorant l'initiation à l'océan on peut aider les décideurs à mieux comprendre les liens entre la santé de l'océan, la résilience, la productivité et les perspectives qui en découlent.

67. La technologie continuera de servir les liens qui existent entre l'objectif de développement durable n° 14 et les autres objectifs. Cela pourra notamment se faire par le transfert de technologies appropriées, le renforcement des capacités et le financement, comme le prévoient les cibles 17.3, 17.6, 17.7 et 17.9 associées aux objectifs de développement durable. Par exemple, certaines technologies, telles que les filets et autres engins de pêche biodégradables et traçables, permettent de réduire les déchets océaniques tout en promouvant la gestion durable des pêches et peuvent être utilisées pour éliminer les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés. En outre, en offrant aux jeunes et aux femmes la possibilité de s'instruire dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, on contribuera à former la prochaine génération de scientifiques tout en luttant pour l'égalité des genres, conformément à la cible 5.b et à la cible 8.6.

68. Les collaborations à long terme en matière de recherche scientifique qui sont axées sur la collaboration Nord-Sud ou Sud-Sud aux fins du renforcement des capacités peuvent aider toutes les parties prenantes, notamment les pays en développement sans littoral, à participer réellement à tous les domaines des sciences et technologies marines, dans les zones marines nationales comme internationales. La coopération mondiale, régionale et sous-régionale visant à promouvoir une gouvernance globale de l'océan est également essentielle en vue d'atteindre non seulement l'objectif de développement durable n° 14, mais aussi d'autres objectifs.

VI. Conclusions

69. Pour assurer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources et la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, il est impératif de recenser de manière systémique les secteurs et les domaines dans lesquels les synergies doivent être pleinement exploitées. Il faut également mettre les connaissances scientifiques à contribution et s'appuyer sur des données objectives pour envisager des possibilités d'action afin de mieux analyser les corrélations négatives entre l'objectif 14 et les cibles associées à d'autres objectifs. Il faut exploiter les ressources financières et technologiques dans le cadre de partenariats multipartites et intersectoriels afin de mettre à profit les liens entre l'objectif 14 et les autres objectifs.

70. C'est un enjeu de taille que de tirer parti des synergies tout en évitant les corrélations négatives, mais c'est également l'occasion de faire progresser la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14 et d'autres objectifs tout en

appliquant les solutions intégrées préconisées par les États Membres. Des partenariats ont été établis entre des États Membres, des entités du système des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et d'autres organisations intergouvernementales mondiales et régionales pour faciliter la collaboration intersectorielle, la cohérence des politiques et la coordination interinstitutionnelle à différents niveaux. Toutefois, de nombreuses lacunes demeurent. Il est nécessaire de poursuivre l'éducation et la sensibilisation aux liens entre les objectifs et d'analyser ces liens de manière systématique, ainsi que de disposer de données permettant de suivre les progrès accomplis et les éventuelles corrélations négatives, et d'en rendre compte. Il faudra s'appuyer sur la science, la technologie et l'innovation, ainsi que sur des cadres institutionnels et juridiques conçus pour assurer une bonne gouvernance, afin d'élaborer une approche intégrée qui permette d'atteindre de multiples objectifs.

VII. Questions d'orientation

71. Les questions d'orientation suivantes peuvent aider à structurer le dialogue :

a) Comment utiliser les politiques, stratégies et cadres juridiques nationaux pour tirer pleinement parti des synergies entre l'objectif de développement durable n° 14 et les autres objectifs et éviter les corrélations négatives ?

b) Comment les processus intergouvernementaux et les organisations et institutions internationales peuvent-ils renforcer la cohérence et les synergies d'actions menées au titre de divers objectifs de développement durable (notamment celles qui lient l'objectif 14 à l'objectif 2 ou aux objectifs 8 et 9) dans le but de promouvoir la conservation et la gestion de l'océan ?

c) Comment mettre à profit les synergies qui existent entre les divers objectifs de développement durable pour poursuivre et renforcer la mise en œuvre des cibles associées à l'objectif 14, qui devaient être atteintes en 2020 ?

d) Comment utiliser et développer la science, la technologie et l'innovation pour cerner les domaines dans lesquels il convient de tirer le meilleur parti des synergies qu'offrent les objectifs de développement durable, et quel rôle peuvent-elles jouer dans l'élaboration de politiques ?

e) Comment la science peut-elle être utilisée pour suivre la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14 de manière à renforcer la transparence ?

f) Quels avantages peuvent être tirés des économies durables fondées sur l'océan compte tenu des liens qui existent avec d'autres objectifs de développement durable ?

g) Comment tirer parti des liens entre l'objectif de développement durable n° 14 et les autres objectifs pour reconstruire en mieux après la pandémie, dans la perspective d'un relèvement durable, notamment pour l'océan ?